



## Mouvement de l'emploi - Rentrée 2025

### Fiche 4 – Participation au mouvement diocésain

Document à retourner **impérativement et seulement au chef d'établissement** avec une **copie d'écran\*** de l'AGS (Ancienneté Générale de Service) **avant le 31 janvier 2025**.

Pour les enseignants exerçant dans plusieurs écoles, la signature de chacun des chefs d'établissement doit être apposée sur une seule et même **Fiche 4**. L'enseignant remet ce document au chef d'établissement de son école d'affectation principale\* (école de rattachement). \*Information obtenue via l'espace i-professionnel sur le portail ETNA NANTES, dans l'onglet Affectation.

Nom d'usage		Nom de naissance	
Prénom		Date de naissance	
Adresse personnelle			
Code postal		Commune	
Téléphone		Mail académique	

École(s) d'exercice en 2024-2025 - Nom(s) et commune(s)	Quotité horaire d'affectation *

\*Quotité : 6h75 – 9h – 13h50 – 20h25 – 27h

Si vous êtes actuellement **chef d'établissement**, cocher la case suivante :

Si vous êtes actuellement en Temps Partiel de Droit (TPD), préciser la quotité : .....

Si vous êtes actuellement en Temps Partiel sur Autorisation (TPA), préciser la quotité : .....

#### Demande de réemploi (Priorité 1)

- A1  Maintien de la priorité de réemploi du mouvement de l'année précédente
- A2  Cessation de fonction de direction
- A2  Perte d'emploi (fermeture de classe, réduction de service)
- A2  Suite à une nomination à titre provisoire
- A2 B3  Enseignant(e) non diplômé(e) sur poste ASH
- A3  Réintégration après un congé parental, une disponibilité...
- A4  Reprise à temps complet ou augmentation de quotité de service

#### Demande de Mutation (Priorité 2)

- B1  Demande d'enseignant à temps complet sur au moins 3 établissements
- B1  Mutation en raison d'impératifs familiaux\*\*
- B2  Demande d'enseignant du 2nd degré
- B3  Mutation sans motif particulier
- B3  Suite à une nomination sur un emploi non paru, réservé ou sur congé
- B3  Mutation sur un poste de direction
- B3  Souhait 1<sup>ère</sup> prise de direction

\*\*Les demandes de mutation pour impératifs familiaux (rapprochement de domicile, handicap et maladie) doivent être justifiées par des écrits (cf. directoire d'application art. 7). En l'absence de ces documents, aucune priorité ne pourra être étudiée.

Commentaires : .....

Je m'engage à informer le département RH de la DDEC 49 si je renonce, par la suite, à participer au mouvement 2025 ([mouvement1d@ec49.fr](mailto:mouvement1d@ec49.fr)).

Vu et transmis le .....

Fait à ..... le .....

Signature(s) du(des) chef(s) d'établissement :

Signature de l'enseignant :